

ADMINISTRATION

Le programme d'amélioration de l'administration, commencé il y a trois ans, a effectué un grand pas en avant grâce à la réorganisation des structures administratives du ministère.

Les directions qui s'occupaient antérieurement du personnel, des finances, des biens et fournitures et des services centraux, ont été regroupées en deux Directions générales: la Direction générale du personnel et la Direction générale des finances et de l'administration. On a également créé une troisième Direction générale qui réunit la Direction des télécommunications et celle des dossiers; c'est la Direction générale des communications et des archives.

Personnel

La Direction générale du personnel se compose de trois directions; la Direction du personnel (affectations), la Direction des relations de travail et de la rémunération et la Direction de la planification et du perfectionnement du personnel. La création d'une quatrième direction, la Direction des systèmes et des dossiers du personnel, permettra à la Direction générale d'établir et de réaliser un programme de traitement automatique des dossiers et d'intégration de l'informatique appliqué au personnel.

Personnel (affectations)

La Direction du personnel (affectations) s'occupe du recrutement, de la sélection, de l'avancement et de l'affectation de tout le personnel. Des dispositions prises entre la Commission de la fonction publique et la section de l'emploi ont établi un partage des tâches en ce qui concerne le recrutement de certaines catégories de fonctionnaires pour lesquelles le ministère n'a pas reçu de délégation de pouvoirs. La section des affectations est chargée de l'affectation des agents, des commis, des sténographes, des opérateurs aux communications, des gardiens de sécurité et du personnel spécialisé destinés à travailler à Ottawa et à l'étranger. Cette section a effectué environ 800 mutations au cours de 1968. De plus, on a créé une nouvelle section chargée d'envoyer à l'étranger, dans les missions diplomatiques, consulaires et autres, les fonctionnaires appartenant à d'autres ministères du gouvernement.

La nature complexe de l'administration du ministère exige des employés compétence et efficacité. Certaines fonctions administratives nécessitent un personnel hautement spécialisé. En général le personnel du ministère, agents et personnel de soutien, est mutable; c'est-à-dire qu'il est appelé à travailler à l'étranger comme à Ottawa. Les candidats au service étranger sont choisis en fonction du mérite; ils doivent être citoyens canadiens et avoir résidé au moins dix ans au Canada. De plus, les agents du service étranger et les administrateurs stagiaires doivent être titulaires d'un diplôme d'université d'une autorité reconnue. L'an dernier, 22 agents du service étranger, 31 administrateurs stagiaires et agents